

académie Aix-Marseille

direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône

> Division des Personnels Enseignants du 1er degré

Bureau des actes collectifs- DPE 2

Référence Priorité médicale 2017 Dossier suivi par Monique VEAUGIER Téléphone 04 91 99 67 52

> Fax 04 91 99 67 81 Mél.

ce.dp13dp2@ac-aixmarseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédelec 13231 Marseille cedex 1

Ouverture Public : 8h30-17h00

Signature de l'agent

MOUVEMENT 2017 - Phase départementale -

DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE AU TITRE DU HANDICAP -

NOM:	
	sement d'exercice 2016-2017 :
<u> </u>	Bénéficiaire de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) depuis lejusqu'au
Person	ne concernée par le handicap :
au titre	e cadre du mouvement 2017, je demande à bénéficier d'une priorité médicale du handicap, et m'engage à adresser par courrier avant le 20 mars 2017, able des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :
0	courrier détaillé au médecin de prévention R.Q.T.H Carte d'invalidité Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.
Ces pièces devront être jointes <u>sous pli confidentiel</u> : à l'attention du Docteur FABBRICELLI - médecin de prévention – RECTORAT d'Aix-Marseille Place Lucien PAYE – 13100 AIX EN PROVENCE	
Date limite de réception des dossiers : <u>le 20 mars 2017</u>	
Aucune demande reçue après cette date ne sera étudiée	
Α	Le